

# Procès-Verbal : Réunion du Conseil Municipal

## Mardi 9 septembre 2025

**Date de convocation :** 2 septembre 2025

**Étaient présents :** MM. et Mmes A. Debeugny, F. Debeugny, B. Deleau, C. Dumortier, X. Hein, J-P. Huet, P. Le Guellec.

**Étaient excusés :** Mme C. Denizart, M. B. Cavet

Le quorum étant constaté, la séance du 9 septembre 2025 est ouverte à 21 h 00, sous la présidence de M. François DEBEUGNY, maire.

M. Patrick Le Guellec est désigné secrétaire de séance.

### Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 3 octobre 2025.
- Madame Véronique JOLY est nommée Responsable du Service de Gestion Comptable d'Albert afin d'assurer le remplacement de Monsieur MATHIEU.
- Dans le cadre des « Ambassadeurs Juniors du Tourisme » les élèves de cycle III du Val de Somme ont eu, cette année, l'opportunité de plonger dans l'histoire et de découvrir les figures emblématiques de notre territoire. De ce travail, un livret intitulé « Les Figures du Val de Somme » a été remis à chaque ambassadeur junior et aux écoles participantes.

### Travaux des commissions :

#### *Administration générale, finances, éducation*

- Le Prix Paddy a été remis aux enfants de l'école de Cachy le 3 juillet. M. Warren Baker a fait parvenir un don à la commune afin de poursuivre cette action. Après en avoir délibéré le CM (7 pour) accepte le don d'un montant de 80 € pour le compte de la commune.
- Les tentes de réception ont été louées à l'association « les Défis de Jules Verne ». M. le Maire remercie les élus et employés de commune, qui ont assuré le montage et démontage de ces trois chapiteaux.
- M. le Maire informe le CM que la location du photocopieur arrive à terme. La société Asstec 3 propose un matériel équivalent à celui en place avec un coût financier moindre. Le CM émet un avis favorable à la proposition.
- Les Présidents du Comité du Souvenir Français organisent une commémoration le dimanche 14 septembre à Rancourt.
- Suite à une erreur d'imputation et sur demande de la trésorerie, une décision modificative doit être prise. Après en avoir délibéré le CM décide (7 pour) d'effectuer les changements budgétaires suivants : en dépense d'investissement au compte 204182 : + 81 786 €, en recette d'investissement au compte 21538 : + 81 786 €. Suite à ces modifications, la commune va devoir amortir les biens

inscrits au compte 204182. Après en avoir délibéré le CM décide (7 pour) d'amortir les dépenses inscrites au compte 204182 sur une durée de 30 ans.

- M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant le schéma départemental de développement de la lecture adopté par le Département impliquant l'accès aux services de la Bibliothèque départementale. Ce schéma doit être soumis à la signature d'un contrat rappelant les engagements de chacun des signataires. Après en avoir délibéré le CM autorise (7 pour) M. le Maire à signer ce contrat.
- M. le Maire présente l'analyse financière synthétique 2024 de la commune établie par la Trésorerie. « En 2024, les recettes de fonctionnement de la commune de Cachy viennent à peine couvrir les charges de fonctionnement, mais l'excédent dégagé est faible. Les dépenses d'investissement engagées par la commune depuis 2020 (dépenses liées aux travaux électriques, de communication électronique et d'éclairage réalisés en maîtrise d'ouvrage par "Territoire d'énergie") ont été réalisées en grande partie sur fonds propres, obligeant la commune à puiser dans ses réserves. Un emprunt a été effectué en 2022 dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) afférents. La commune dispose aujourd'hui de marges de manœuvres limitées : ses recettes de fiscalité sont légèrement supérieures à celles des collectivités de même strate du département, et les dépenses de fonctionnement bien supérieures, le sont dans des domaines difficilement compressibles comme les charges de personnel. Rétablir une situation confortable se fera au prix d'efforts soutenus pour limiter les dépenses, et trouver de nouvelles recettes ce qui ne peut passer que par l'augmentation de sa fiscalité. La situation financière de la commune va marquer pour quelques années l'arrêt des projets d'investissement. »

### **Commission Communale d'Actions Sociales**

- M. Le Guellec donne lecture du courrier du Syndicat Intercommunal des Alençons concernant la modification des statuts.
- L'Opération brioches aura lieu les 10 et 11 octobre 2025.

### **Communication, Relation, Loisirs**

- Le prochain Cachy Infos sortira le 24 septembre. La rédaction des différents articles est attribuée aux membres de la commission. Mme Cathia Dumortier se charge de rédiger l'éditorial. La commission se réunira le 23 septembre pour la relecture.
- Un point a été fait sur la commémoration du 14 juillet.
- La commémoration « Guynemer » aura lieu le 12 septembre à partir de 18h.

### **Environnement, Cadre de vie**

- Mme Dumortier donne lecture du rapport sur le contrôle des appareils de défense contre l'incendie de la commune.

### **Urbanisme**

- Territoire d'Énergie Somme nous informe qu'une réunion du secteur Val de Somme aura lieu le 24 septembre à Marcelcave.
- Le département va effectuer des travaux de réparations de la RD 168, rue Anatole Jouancoux.
- Un devis a été demandé auprès des entreprises pour installer des branchements pour les décorations de Noël dans la rue des 7 Whippets.

## Communauté de Communes du Val de Somme

- Les travaux sur la VC3 « Chemin des peupliers » ont été réalisés.
- L'office de tourisme du Val de Somme réitère pour l'année 2026 l'édition des Ambassadeurs Juniors du Tourisme.
- Suite à la prise de compétence mobilité, la Communauté de Communes du Val de Somme est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire. A ce titre, elle a souhaité se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC), deux documents stratégiques définis par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. En date du 26 juin 2025, la Communauté de Communes du Val de Somme a arrêté ces deux projets. Le CM après avoir pris connaissance des dossiers n'émet aucune observation ni avis.
- Après avoir pris connaissance du dossier arrêtant le projet Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), le CM n'émet aucune observation ni avis sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

François Debeugny

Patrick Le Guellec